

REPUBLIQUE DU CONGO

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
-----

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES  
-----

SECRET N° 93-163

du 17 MAI 1993

/MFPRA-DGFP-DGCA.-

Portant versement, reclassement et nomination  
de Monsieur MAPINGOU (Alexandre), Attaché des SAF  
des Cadres de la catégorie A, hiérarchie II  
des Services Administratifs et Financiers -SAF-  
(Administration Générale).

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;  
-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut  
général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégra-  
tion dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des  
fonctionnaires ;

D.G.B. (/u le décret n°61/43 du 27 Juin 1961 portant le statut commun des  
cadres du personnel Diplomatique et Consulaire ;

(/u le décret n°62/30/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations  
des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des  
diverses catégories des cadres, des fonctionnaires de la République du Congo ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et  
à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations  
intégrations et reconstitutions de carrière administratives et reclassement, notam-  
ment en son article 1er & 2 ;

(/u le décret n°73/43 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement  
de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation  
des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations admi-  
nistratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du Dé-  
cret n°85/630 du 27 Décembre 1985 portant déblocage des avancements des agents de ts  
l'Etat ; (/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des

avancements, des reclassements des révisions des situations administratives et des  
titularisations ;

(/u le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres  
du Gouvernement ;

(/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des  
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°712/MFPRA/DGFP/DGCA du 26 Avril 1993 portant promotion au  
titre des années 1984, 1986, 1990 et 1992 de Monsieur MAPINGOU (Alexandre), Attaché  
des SAF des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF (Administration Générale) ;

(/u l'arrêté n°799/MFPRA/DGFP/DGCA-SSC du 5 Mai 1993 autorisant Monsieur  
MAPINGOU (Alexandre), Attaché des SAF stagiaire à suivre un stage de formation en  
Relations Internationales en France (régularisation) ;

.../...

la lettre n° 00876/ETR-CO-SG-DAAF-SP du 30 Mars 1993 de l'Ambassadeur Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, transmettant le dossier de l'intéressé ;

**DECRETE :**

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 61/43 du 27 Juin 1961 et 73/443 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MAPINGOU (Alexandre, Attaché des SAF de 5° échelon, indice 880 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie à Brazzaville, titulaire du DESS en Diplomatie obtenu à l'Université de Paris Sud ( FRANCE ) est versé dans les cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères de 2° échelon, indice 890 ACC = 1 AN, 2 MOIS et 13 JOURS.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 31 Juillet 1991 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 MAI 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives,

  
Jean Prosper KOYO.-

  
Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC ..... 1  
DGFP/DLC ..... 3  
DGFP/DGCA ..... 2  
DGB ..... 3  
DGCF ..... 3  
MAECF ..... 3  
DOSSIER ..... 3  
INTERESSE ..... 1  
SGG/BC ..... 2/-